

# LES MÉTIERS

## DE L'EMPLOI À LA FORMATION



SANTÉ, ACTION SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

**PROFESSIONNELS DE L'ACTION CULTURELLE,  
SPORTIVE ET SURVEILLANTS**



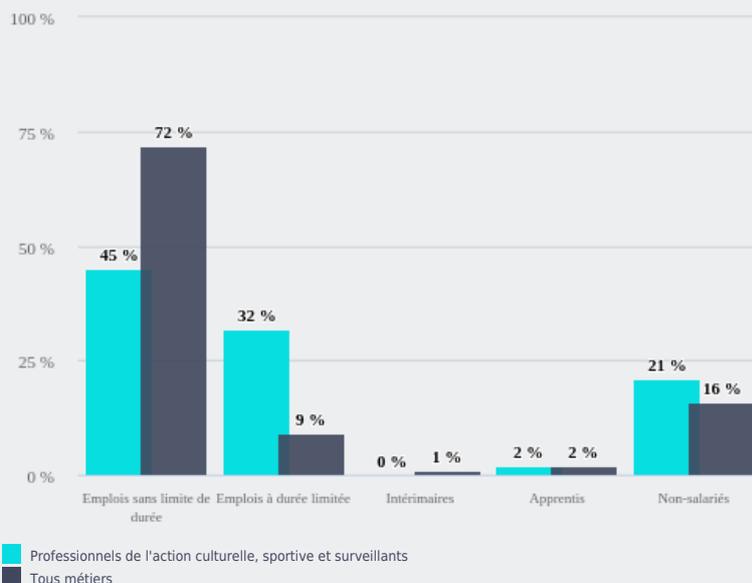
**QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?**

Projet financé avec le concours de l'Union européenne  
avec le Fonds social européen.

### STATUT ET TYPE DE CONTRAT <sup>1</sup>

**45 %**

des professionnels exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

**1 550 €**

net par mois à temps plein (1 840 € tous métiers)



**35 %**

des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (16 % tous métiers)



### CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

**95 %**

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés"

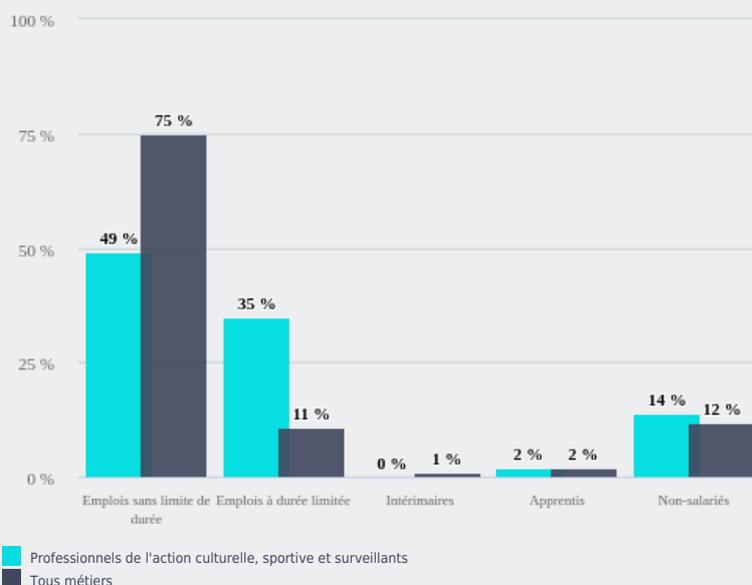


95 % Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés  
5 % Commerçants et assimilés

### STATUT ET TYPE DE CONTRAT <sup>1</sup> DES FEMMES EN EMPLOI

**49 %**

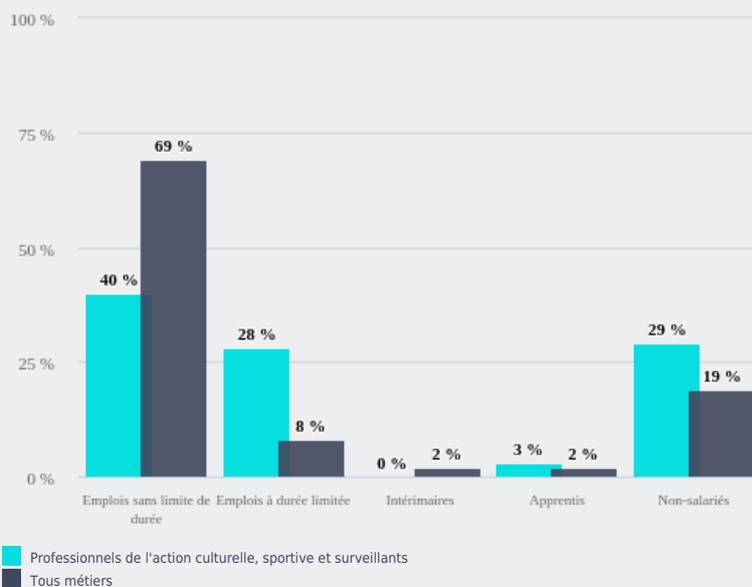
des femmes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



### STATUT ET TYPE DE CONTRAT <sup>1</sup> DES HOMMES EN EMPLOI

**40 %**

des hommes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



**42 %** des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (24 % des femmes en emploi)

**27 %** des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **1 520 €** net par mois à temps plein (1 800 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **1 620 €** net par mois à temps plein (1 890 € pour les hommes tous métiers confondus)

 Sources : Insee - RP au lieu de résidence, Base tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

 Notes :

**1** Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.